



50€  
1h

## *Plus-values immobilières : Les cas particuliers*

### **Objectifs :**

Être capable d'identifier les cas particuliers suivants : immeuble détenu par une SCI, immeuble vendu par un non-résident, vente d'un terrain à bâtir. Comprendre les conséquences de ces particularités sur l'imposition des plus-values immobilières.

Répondre à la loi ALUR & HOGUET et au Décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier. Mettre à jour ses connaissances dans le cadre de la formation continue des agents immobiliers et leur action commerciale

### **Profils des stagiaires et prérequis :**

Ce cursus s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier, titulaires de la carte professionnelle, ainsi que ceux qui en dépendent (collaborateurs, agents commerciaux, etc...).





## *Plus-values immobilières : les cas particuliers*

### **Modalités techniques et pédagogiques :**

Le cursus de formation a été élaboré par Madame Sandy DALMAS, Expert-comptable et par Maître Murielle BRAULT, Notaire. Tout au long de sa formation, le stagiaire pourra solliciter l'aide des formateurs via l'email de support : [contact@roche-formation.com](mailto:contact@roche-formation.com). Le délai de réponse moyen est de 24 à 48 heures (jours ouvrés).

À l'achèvement du cursus, lorsque le nombre d'heures de formation (2 heures) et le quizz final seront validés, le stagiaire recevra par email son attestation de formation.

### **Suivi et évaluation :**

À l'issue du cursus, le stagiaire répondra à un quizz de validation des connaissances. Le stagiaire devra valider 70% de bonnes réponses pour terminer sa formation. Des quizz intermédiaires seront proposés au stagiaire tout au long de son parcours d'apprentissage afin de mesurer sa progression.

### **I. IMMEUBLE DETENU PAR UNE SCI**

#### **A. Généralités**

#### **B. Exonérations**

#### **C. Ventes imposables**

1. Frais d'acquisition
2. Abattement pour durée de détention
3. Obligations déclaratives et paiement de l'impôt

### **II. IMMEUBLE DETENU PAR UN NON-RESIDENT**

#### **A. Champ d'application du prélèvement**

#### **B. Exonérations**

#### **C. Calcul de la plus-value**

1. Cédant assujéti à l'impôt sur le revenu
2. Cédant passible de l'impôt sur les sociétés (IS)

#### **D. Taux du prélèvement**

#### **E. Paiement et obligations déclaratives**

### **III. LES VENTE DE TERRAINS A BATIR**

#### **A. Taxe communale**

1. Généralités
2. Personnes concernées
3. Biens concernés

#### **B. Taxe nationale**

1. Champ d'application
2. Calcul de la taxe
3. Déclaration et paiement

### **IV. Ventes exonérées**

### **V. Calcul de la taxe**

### **VI. Déclaration et paiement**